

Monsieur  
Ayant esté honoré d'une lre de Monsieur mon  
Oncle je ne puis sarder a luy en rendre par la  
croyante des graces &reshumblés et a vous mien  
de la luy presenter de ma part en y adjoûstant  
ce que vous jugerez me pouvoir servir pour  
me conserver l'honneur de sa bienveillance  
et le porter a avoir pour recommandé l'in  
terest d'une desolée veuve et affligé orphelin  
auxquels on detient le leur insusement  
A raison dequoy j'eusse bien desiré de pouvoir  
aller a la Haye pour deduire mes affaires  
verbalemēt mais les grands despens quil  
me faudroit supporter sans scavoir si j'auro  
l'expedition vequise me l'ont empesché jusqua  
present me contentant de vequerir Monsieur  
v're courtoisie a m'en dire libremēt vos  
sentiments et si j'oseray importuner Mon  
sieur Le Prince d'Orange d'un memoire par  
ticularisant mes pretentions affin d'estre  
ensuite survenu d'aide et de conseil pour  
me releuer en quelque facon des miseres ou  
le malheur de la guerre joint a la malveillance

du conseil de mes proches m'ont embourbé, d'où  
Monsieur me peut en quelque sorte reti  
En attendant v<sup>re</sup> réponse. Monsieur je vou  
souhaite sur le succès du renouvellement  
de l'année qui sera dans peu de jours s'il plait  
à Dieu toutes les prospérités et félicités em  
icelle et grand nombre de suivantes que  
vous pourriez vous mesmes desirer et qu  
je puisse vous desmoigner en toutes occas  
ons combien j'estime la peine que vous a  
mon regard dont je sçacherois de m'en  
revenir. Estant véritablement

Monsieur

Monsieur Le baron de Geule  
Hoensbroeck m'a escrit depuis  
m'a derniere cinq ou six fois  
et me prie de faire en sorte  
qu'il puisse avoir resolution  
finale sur sa demande ce  
que j'ay creu vous devoir  
mander pour luy souvein répondre.

Vostre bien humble à vous  
rendre service

Fred<sup>erick</sup> Louis Comte Palatin

De Dusseldorf ce  
25 de febr 1662



A Monsieur  
Monsieur de Hugens Seig<sup>r</sup>  
de zulichom Conseillier et  
Secretaire de S. A. d'orange

A la Haye.



1/2

Copie de la lettre de Monsieur le Duc de Landsberg a Son Alt. Dorang.

Monsieur

J'ay receu ces iours passez la lettre dont il a pleu a V. A. de m'honorer du 24. e de novembre par laquelle elle m'asseure si benigneement de sa bienveillance que i'aurois grand tort (en ayant senti les effects plusieurs amees en ca) de douter pour l'aduenir au contraire j'espere que vous les augmenterez plus tost Monsieur et serez apres Dieu cause par vostre aide et assistance es necessitez presentes, que ie me releueray en quelque facon des miseres ou les calamitez generales et particulieres de nre maison m'ont reduit. Jen seray vn estat assure et prendray la liberte de vous faire veoir (des que V. A. me le permettra) le tort qu'on me fait et combien i'ay de suiet de m'en plaindre et d'auoir mon recours vers elle comme au plus proche et puissant Parant que i'aye au monde. Je vous supplieray donc Monsieur de n'auoir pour <sup>des</sup> agreable ceste importunite et d'estre certain que vous ne pouuez user de charite <sup>enuers</sup> aucun de ceux qui ont l'honneur de vous estre parants qui en aye plus de besoin et vous soit plus acquis que moy. Qui rend graces tres humblement a V. A. de la compassion qu'elle daigne auoir avec moy en mon malheur, et de la connoissance pour mon mariage, qui eust son accomplissement le 27. de mois passe sans aude ceremonies que ceux qu'on ne pouuoit esuiter. Je leusse differer iusqu'a vne meilleure saison si le commandement des miens et la crainte des plusieurs accidents qui pouuoient suruenir neust requis le contraire pourtant plus librement pour suiure mes pretentions et disposer de la Succession Paternelle que Dieu me rendra vn iour s'il luy plaist. Cest ce que i'ay creu vous de buoir représenter Monsieur par ces lignes et y adiuster mes souhaits quotidiens qu'il plaise a la Maiesté Diuine conseruer vre persome et les vres tres pretieusement. Et singulierement puis que dans peu de iours nous finirons Dieu aidant ceste amee et recommencerons vne nouvelle de luy ottroyer dans icelle et vn nombre sans nombre de suiuanes toute sorte de contentements imaginables et a moy la capacite de me reuanger dignement de tant de graces dont V. A. me comble. Cest le voeu tres ardent et sincere de celui qui demeurera avec vre permission iusqu'au tombeau.

Monsieur

Vre. c.

J. L. C. P.

De Bissetdorf. ce 25. de  
decembre 1645.

*[Faint, illegible handwriting on aged paper]*